



**Votre interlocuteur
formation et apprentissage**



Qui sommes-nous ?

Depuis le 1er avril 2019, **OCAPIAT** est agréé opérateur de compétences (OPCO) par le Ministère du travail. Notre OPCO est né de la fusion du **FAFSEA** et d'**OPCALIM**. La loi «*pour la liberté de choisir son Avenir Professionnel*» place **OCAPIAT** en position d'acteur incontournable de la formation et de l'apprentissage, qu'il finance désormais. Aujourd'hui, **350 salariés** sont à votre écoute pour assurer ces missions.



Chiffres clés :

50 branches autour de la Coopération agricole, l'Agriculture, la Pêche, l'Industrie Agro-alimentaire et les Territoires.

180 000 entreprises adhérentes et dirigeants non-salariés (filiale pêche et cultures marines) dont 98 % d'entreprises de moins de 50 salariés.

Plus de **1,34 millions** de salariés représentés dont 57 % travaillent dans une entreprise de moins de 50 salariés.

Quelles sont les ambitions d'OCAPIAT ?

○ Soutenir

la compétitivité des entreprises et de l'économie.

○ Accompagner

l'effort de professionnalisation des salariés.

○ Développer

des services de proximité dans les territoires.

○ Être vecteur d'efficacité

au service des politiques de branches ou d'interbranches, en matière de formation professionnelle et d'alternance.



Nos missions :

OCAPIAT, au service des compétences

1.

Prendre en charge les actions de formation dans le cadre des dispositions légales et conventionnelles et mobiliser des budgets spécifiques.

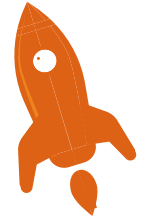
2.

Assurer un service de proximité aux entreprises et notamment aux TPE/PME afin :

- d'améliorer l'information et l'accès de leurs salariés à la formation professionnelle.
- de les accompagner dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle.

3.

Développer l'alternance (contrat d'apprentissage et de professionnalisation, Pro A) et assurer le financement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation selon les niveaux de prise en charge fixés par les branches.



Nos missions :

OCAPIAT, au service des compétences

4.

Faciliter l'accès des personnes les moins qualifiées à la formation.

5.

Promouvoir les différentes modalités de formation auprès de ses différents publics, et notamment celles réalisées en tout ou partie à distance ou réalisées en situation de travail.

6.

Travailler en partenariat avec les organismes de formation et auprès d'autres acteurs.

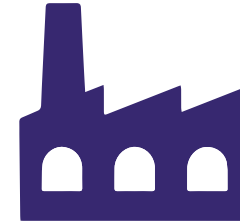
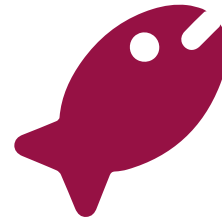
7.

Jusqu'en 2021 inclus, continuer de gérer la collecte des contributions légales, conventionnelles et volontaires relatives à la formation professionnelle et à l'apprentissage. La collecte des cotisations légales reviendra en effet aux URSSAF et MSA dès 2022, conformément à la loi Avenir professionnel de 2018.





Notre champ d'action :



**La coopération agricole, l'agriculture,
la production maritime, la transformation alimentaire
et les territoires.**

50 branches professionnelles couvrent le périmètre d'OCAPIAT.

Secteur alimentaire

o **Coopération agricole et familles associées**

Caves coopératives vinicoles et leurs unions ; Centres de gestion agréés et habilités agricoles ;
Coopératives agricoles de céréales, de meunerie, d'approvisionnement, d'alimentation du bétail
et d'oléagineux ; Coopératives agricoles laitières ;
Coopératives et sociétés d'intérêt collectif agricole bétail et viande ;
Conserveries coopératives et SICA ; Coopératives fruitières fromagères des départements de l'Ain,
du Doubs et du Jura ; Coopératives agricoles, unions de coopératives agricoles et SICA de fleurs, de
fruits et de légumes et de pommes de terre ; Coopératives agricoles de teillage de lin ;
Distilleries viticoles (coopératives et unions) et distillation (SICA) ;
Entreprises agricoles de déshydratation ; Entreprises relevant de la sélection et de la reproduction
animale ; Personnel des organismes de contrôle laitier ; Réseau des centres d'économie rurale.

o **Commerce agricole**

Commerce d'animaux vivants ; Entreprises d'expédition et d'exportation de fruits et légumes ;
Entreprises du négoce et de l'industrie des produits du sol, engrais et produits connexes.



Secteur alimentaire

o Industries alimentaires

Activités de production des eaux embouteillées, boissons rafraîchissantes sans alcool et de bières ; Activités Industrielles de boulangerie et pâtisserie ;

Centres immatriculés de conditionnement, de commercialisation et de transformation des œufs et des industries en produits d'œufs ; Cinq branches des industries alimentaires diverses ; Exploitations frigorifiques ; Industries de la transformation des volailles ;

Industrie et commerces en gros des viandes ; Industrie de la salaison, charcuterie en gros et commerces de viandes ; Industrie laitière ; Industries de produits alimentaires élaborés ;

Métiers de la transformation des grains ; Pâtes alimentaires sèches et couscous non préparé ;

Sucreries-sucreries-distilleries et raffineries de sucre.



Interbranche des entreprises

Exploitations agricoles

Acteurs du territoire



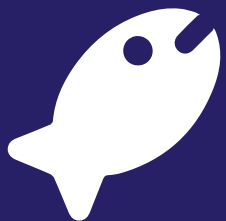
Agriculture ; Bois ; Centres équestres ;
Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural ;
Chambres consulaires agricole (CUMA) ; Caisses régionales du Crédit-Agricole ;
Elevages aquacoles ; Entreprises de travaux agricoles, forestiers et ruraux ;
Entreprises relevant de la convention collective nationale des vins, cidres jus de fruits,
sirops, spiritueux et liqueurs ; Établissements d'entraînement de chevaux de courses
au trot-au galop ; Gardes-chasse ; Gardes-pêche ; Gardes forestiers ;
Hippodromes Île-de-France Cabourg Caen Chantilly Deauville ;
Instituts de recherche agronomique et développement durable ; Instituts techniques ;
Maisons familiales rurales ; Instituts ruraux et centres ; Mutualité Sociale Agricole (MSA) ;
Office National des Forêts (ONF) ; Organismes de la Confédération paysanne ;
Organismes professionnels travaillant au bénéfice ou à la défense des professions agricoles ;
Parcs et jardins zoologiques ouverts au public ; Pari Mutuel Urbain (PMU) ;
Paysage (entreprises d'espaces verts, jardiniers) ; Pisciculture ; Marais salants ;
Propriétaires forestiers ; Rouissage teillage de lin ; Sociétés d'Aménagement Foncier et
d'Etablissement Rural (SAFER) ; Structures associatives de pêche de loisir et protection du milieu
aquatique.

À cette liste s'intègrent les entreprises ne relevant pas d'une convention collective nationale ou d'un accord national de branche sur la formation, dont **l'activité principale relève du champ d'intervention de l'interbranche des entreprises et exploitations agricoles et acteurs du territoire.**

Pêche

Cultures marines

Coopération maritime

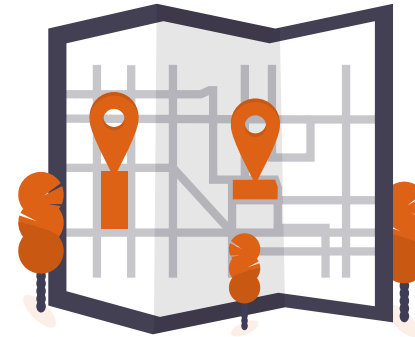


Conchyliculture ; Coopération maritime ;

Pêche professionnelle maritime ; Dirigeant non-salariés*.

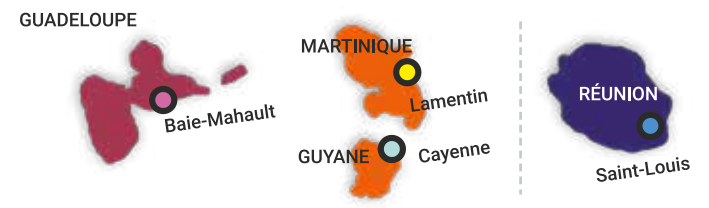
** travailleurs indépendants et chefs d'entreprise de la pêche maritime occupant moins de onze salariés et leurs conjoints, s'ils sont leurs collaborateurs ou leurs associés, ainsi que les travailleurs indépendants et chefs d'entreprise de cultures marines occupant moins de onze salariés et leurs conjoints, s'ils sont leurs collaborateurs ou leurs associés, visés à l'article R. 6331-48 du code du travail.*

OCAPIAT, un OPCO ancré dans les territoires



OCAPIAT est implanté dans toute la France avec **15 directions régionales et le service Pêche, Cultures Marines et Coopération Maritime.**

Notre opérateur de compétences est majoritairement rural, et **chaque territoire a ses spécificités.** Raison pour laquelle **OPAPIAT** a fait le choix de couvrir tout le territoire par des conseillers de proximité.





Une offre dédiée à différents publics

De nombreux dispositifs ou services proposés par **OCAPIAT** sont destinés à favoriser l'accès à la qualification et à la sécurisation des parcours professionnels des salariés de nos secteurs.

Pour l'entreprise :

- Plan de développement des compétences
- Actions prioritaires : Diagnostic RH, transfert des savoir-Faire (TSF), prévention des risques professionnels (PRP), action de formation en situation de travail (AFEST Time), certificat de qualification professionnelle (CQP), certificat CléA
- Validation des acquis de l'expérience (VAE)
- Formation en alternance
- Offre de services dédiée

Pour le salarié :

- Conseils aux actifs
- Bilan de compétences
- Validation des acquis de l'expérience (VAE)
- Contrat de professionnalisation
- Contrat d'apprentissage
- Pro-A

Pour les demandeurs d'emploi et autres publics :

- La Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE) « collective »
- La formation en alternance avec le contrat de professionnalisation ou le contrat d'apprentissage

Des services multiples pour un accompagnement sur-mesure

Accompagnement des projets CQP et CLEA

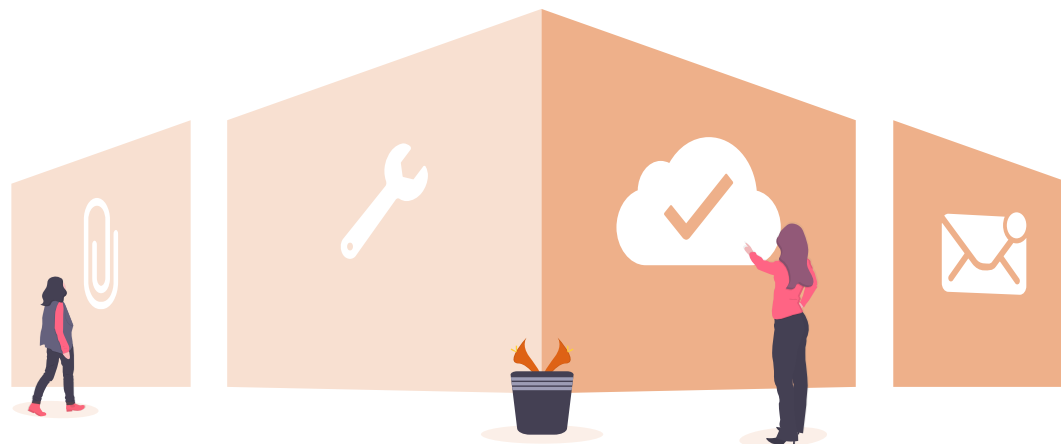
Service de proximité aux différents publics

Référencement de l'offre régionale de formation

Observatoires prospectifs des métiers et des qualifications

Prestations d'accompagnement et diagnostic RH et numérique

Financement d'études et de recherches intéressant la formation



L'offre de services d'OCAPIAT aux entreprises est structurée en fonction de leur taille en distinguant les entreprises :

- De moins de **50 salariés** – qui ont accès à des fonds mutualisés issus du plan de développement des compétences, et en son sein les TPE de « moins de 11 salariés » et les PME « de 11 à 49 salariés »
- De **50 salariés et plus.**

Cette offre s'inscrit autour de trois orientations stratégiques :

- Soutenir financièrement les projets de formation et de recrutement en alternance
- Développer les compétences des actifs (salariés ou futures recrues...) au sein des entreprises adhérentes
- Accompagner les branches professionnelles dans la définition de leur politique de formation et des certifications.



OCAPIAT DANS VOTRE RÉGION



- **Direction de Gestion Siège**

dédiée aux entreprises de moins de 11 salariés
Directrice par interim : Valérie Guinaudeau

20 place des Vins de France
75603 Paris



- **Direction Régionale Antilles Guyane**

Directrice régionale : Marise Tony-Nyemb

Guadeloupe

Jardi Village - Lot B10
97122 Baie-Mahault

Martinique

Place d'Armes - Rue Case Nègres
Immeuble La Chapelle
97 232 Le Lamentin

Guyane

Maison de la Forêt et des Bois de Guyane
(MFBG) - ZAC Hibiscus
2 Avenue de l'Université Harvard
97300 Cayenne

- **Direction Régionale AURA**

Directrice régionale : Florence Bert

Agrapôle, 23 rue Jean Baldassini
69364 Lyon Cedex 07



- **Direction régionale Bourgogne-Franche-Comté**

Directrice régionale : Christine Boulzat

12 Bd Clémenceau - BP 67122
21071 Dijon Cedex



- **Direction Régionale Bretagne**

Directeur régional : Gaël Lemetayer

35 boulevard Solférino
35000 Rennes

- **Direction Régionale Centre Val de Loire**

Directrice régionale : Laurence Doctobre

11 rue Louis Joseph Philippe
41000 Blois



- **Direction Régionale Corse**

Directeur régional : Jean-Noël Luciani

Maison de l'Agriculture
15 avenue Jean Zuccarelli
20200 Bastia



- **Direction Régionale Grand Est**

Directeur régional : Lionel Doublet

3 rue Marie Stuart, CS 90054
51723 Reims Cedex

Pour nous contacter par e-mail, veuillez compléter le formulaire disponible via <https://www.ocapiat.fr/nous-contacter/>



- **Direction Régionale Hauts de France**

Directrice régionale : Martine Allard-Demuys

169 rue Sadi Carnot
59350 Saint André Lez Lille

- **Direction Régionale Nouvelle-Aquitaine**

Directeur régional : Rui Neto

Bureaux du Lac - Bât. 6
8 avenue de Chavailles
33525 Bruges Cedex

- **Direction Régionale PACA**

Directeur régional : Emmanuel Ducos de La Haille

Le Parc d'Ariane – Bâtiment C
11 Boulevard de la Grande Thumine
13 090 Aix en Provence

- **Direction Régionale Ile de France**

Directeur régional : Victor Pires

20 place des Vins de France - CS 11240
75603 Paris Cedex 12

- **Direction Régionale Normandie**

*Directrice régionale par interim :
Martine Allard-Demuys*

Centre ABYSSE - 20, rue Bailey
14000 Caen

- **Direction Régionale Pays de la Loire**

Directeur régional : Gaël Lemetayer

Maison de l'Agriculture - Rue Pierre Adolphe
Bobierre / La Géraudière - 44 939 Nantes
Cedex 9

- **Direction Régionale La Réunion**

Directrice régionale : Claudie Robert

20E Rue de l'Étang
ZI Bel Air
97450 St Louis

- **Direction Régionale Occitanie**

Directeur régional : Alain Djaffo

Mas Teissier
2460 avenue Albert Einstein
34000 Montpellier

- **Service**

Pêche, Cultures Marines et Coopération Maritime

Responsable : Gaëlle Costiou

6 rue des Senneurs
29 900 Concarneau

Pour nous contacter par e-mail, veuillez compléter le formulaire disponible via <https://www.ocapiat.fr/nous-contacter/>



